



Licenciement discriminatoire et abusif

Par Chris44

Bonjour

J'ai été licencié de manière que je considère comme abusive, après 31 années d'ancienneté dans l'entreprise. Avant cette rupture, mon responsable et mon patron m'ont progressivement mis « au placard », m'isolant de mes fonctions habituelles et me privant de missions significatives. Cette mise à l'écart a fortement dégradé mes conditions de travail et porté atteinte à mon parcours professionnel. De plus, je pense que mon employeur n'a pas respecté certaines obligations légales liées à mon inaptitude, notamment le reclassement. C'est pourquoi je souhaite saisir le Conseil des prud'hommes afin de faire valoir mes droits et obtenir une indemnisation pour le préjudice moral et professionnel que j'ai subi.

Pensez vous que je peux saisir les prud'hommes ?

Par isernon

bonjour,

oui, vous pouvez saisir le conseil des prud'hommes, mais avec si peu de renseignements, impossible de vous dire si votre procédure sera couronnée de succès.

Vous pouvez également vous faire assister ou représenter par un salarié ou un employeur appartenant à la même branche d'activité, votre époux, partenaire de pacte civil de solidarité ou concubin.

Vous pouvez aussi recourir à un avocat pour vous assister ou vous représenter.

Toutefois, la présence d'un avocat n'est pas obligatoire. Si vous choisissez un avocat, vous pouvez demander le bénéfice de l'aide juridictionnelle, sous réserve que cet avocat l'accepte.

Un défenseur syndical peut également vous représenter ou vous assister à titre gratuit

source

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2360]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2360[ur]

salutations

Par hideo

J'ai été licencié de manière que je considère comme abusive, après 31 années d'ancienneté dans l'entreprise

Quels motifs sont invoqués dans la lettre de licenciement est ce que c'est un licenciement faute grave ?? Avez touché des indemnités de licenciement ?

Vu votre ancienneté il faut des sérieux motifs pour vous licencier .

Par kang74

Bonjour

La personne a été licencié pour inaptitude .

Donc suivant le constat d'inaptitude qu'a émis le medecin du travail .

Par Prana67

Bonjour,

Effectivement, avec le peu d'éléments que vous donnez, difficile de vous donner un avis.

Il faudrait expliquer un peu plus en détails, de manière factuelle et chronologique ce qui s'est passé.